

☒  COQUART.EU ☒  DRILLING-FRANCE	FLASHINFO accrochage réseau N°12 16 octobre 2023	Rédacteur : Mallaury DEWIMILLE
		Approbateur : François COQUART
		Vérificateur : Karine DORE

Accrochage câble HTA en date du 03
octobre 2023 sur un chantier ENEDIS

Rappel : *L'AIPR est l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux. C'est la preuve que vous vous êtes assurés des compétences et des connaissances lors d'intervention dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux.*

Ces accrochages peuvent être considérés comme dangereux pour vous et autrui. De plus, les conséquences financières qui en découlent sont non négligeables pour l'entreprise. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'être vigilant, de ne pas hésiter à prendre le temps de repérer TOUS les réseaux existants, de demander conseil et aide en cas de doute.

A chaque endommagement d'un ouvrage (électricité, gaz, eau, assainissement etc.) :

- Vous mettez en péril votre propre sécurité et celle des différents intervenants sur le chantier ainsi que celles des riverains ;
- Vous privez d'énergie les clients raccordés sur cet ouvrage ;
- Vous retardez l'avancée de votre chantier ;
- Vous augmentez considérablement les cotisations d'assurance de l'entreprise et la gestion d'un sinistre est très lourde.

Voici les différents points de repérage existants pour éviter les accrochages :

- Avant d'entreprendre les travaux : bien prendre le temps de réaliser le marquage-piquetage des réseaux sensibles ;
- Utiliser les appareils de détection mis à votre disposition (si nécessaire repérage supplémentaire interne avec le RD8000) ;
- Lire correctement les plans, le dossier d'exécution, les DICT et valider à plusieurs leur bonne appréciation ;
- Observer autour de vous l'environnement : bornes, coffrets, robinets, plaquettes, bouches à clefs, regards ou trappes de visite... ;
- Si besoin demande de repérage complémentaire avec les concessionnaires sur place.